upon us to exercise all measures necessary to protect the information resources of the Government of Canada.

5. This circular document is cancelled as of December 31, 1990.

mission. À l'heure où les changements technologiques s'accélèrent, il nous appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour protéger les ressources en informations du gouvernement du Canada.

5. La présente circulaire expire le 31 décembre 1990.

Le Sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures

Associate Under-Secretary of State for External Affairs